



## Conseil municipal du 19 octobre : un prêt de 600 000 euros

source : <http://www.frangy.fr/spip.php?article138>

date de capture sur le site : 17/12/2010

### Conseil municipal du 19 octobre : un prêt de 600 000 euros



À l'ordre du jour de ce mardi 19 octobre, les délibérations ont eu comme objets une demande d'autorisation d'emprunt de 600 000 euros, la mise à jour des emplois communaux, le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 euros au CETA de la Semine afin de soutenir les agriculteurs dans une action environnementale, une demande de subvention de 150 euros pour les Parcs des Jardins de la Haute-Savoie, le lancement d'une consultation afin d'élaborer une charte chromatique, et enfin la recherche d'un maître d'œuvre pour la réfection des trottoirs rive Est de la rue du Grand Pont, décidée lors du dernier conseil.

### Le prêt de 600 000 euros

Les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement. Or il fut décidé de construire un court de tennis couvert pour un montant de 377.222,10 € HT soit 451.157,63 € TTC avec un montant de subvention de 75.444,42 € et d'acquérir l'ancien CERD pour un montant de 400 000 euros avec une subvention du Conseil général de 50 000 euros. Comme l'autofinancement est de 125.713,21 €, il y a lieu de recourir à un emprunt de 600 000 euros.

La commission des Finances, vice-présidée par **Evelyne Mermier**, réunie le 5 octobre, a examiné trois propositions de prêt et celle du Crédit Agricole a de loin été la plus intéressante. Il propose un taux fixe sur 18 ans de 2,95 % soit des intérêts à rembourser de 166.232,51 € sur 18 ans ce qui équivaut à une annuité de 42 568, 47 euros. Le Conseil municipal a validé cette demande de prêt à l'unanimité.

### L'acquisition de l'ancien CERD de Frangy par la commune



L'ancien Centre d'Entretien des Routes Départementales (CERD) de Frangy était inoccupé depuis le mois de novembre 2006, date du départ des services de la voirie pour Usinens. La commission Voirie et Grandes Infrastructures Routières du Conseil général a décidé de mettre en vente ce bâtiment au prix de 440 000 euros, en mars 2009. Au vue de sa superficie, soit un bâtiment d'une surface de 550 m<sup>2</sup> et un terrain de 2780 m<sup>2</sup>, et de sa situation géographique, à l'entrée de Frangy, la commune ne voulait pas laisser partir cet équipement au privé.